



Veillez indiquer votre adresse privée à l'étranger ainsi que votre adresse e-mail:

Numéro de dossier (si disponible): IV2 -  D

**1. Je demande la délivrance:**

- d'un extrait de casier judiciaire
- ou
- d'un extrait de casier judiciaire élargi.  
(Uniquement lorsque ce dernier est requis par la loi ou nécessaire dans le cadre d'un emploi en rapport avec des mineurs. Comme l'indique la notice, une attestation écrite confirmant que ces conditions sont remplies doit impérativement être jointe à votre demande.)

**2. Je vous prie de bien vouloir le transmettre:**

- à mon adresse privée à l'étranger indiquée ci-dessus
- ou
- aux fins de sa présentation à une autorité, en l'occurrence à l'autorité allemande suivante (une transmission à une autorité étrangère n'est pas possible).

Nom de l'autorité allemande:

Adresse de l'autorité:

Utilisation prévue, numéro de dossier (si disponible):

Si des sanctions figurent dans l'extrait de casier judiciaire destiné à être présenté à une autorité, je souhaite pouvoir le consulter avant sa transmission à l'autorité susmentionnée et qu'il soit envoyé à cette fin:

à l'Ambassade d'Allemagne /  au Consulat allemand à

**3. Les frais de délivrance de l'extrait de casier judiciaire à hauteur de 13 EUR ont été versés par mes soins le  sur le compte suivant du Bundesamt für Justiz:**

Bundesamt für Justiz, IBAN: DE49 3700 0000 0038 0010 05, BIC: MARKDEF1370  
Finalité (indication obligatoire): N° de dossier (si disponible) ou prénom et nom de la personne qui fait la demande

**4. Données personnelles:**

Nom de famille:

Nom de jeune fille (la cas échéant):

Prénom(s):

Date de naissance (jj/mm/aaaa):  Lieu de naissance:

Pays de naissance:  Nationalité/s:

Les données personnelles doivent être officiellement confirmées avant le dépôt de la demande (voir encadré ci-dessous)!

Signature du demandeur:

La présence ainsi que la signature du demandeur sont authentifiées ci-après. Les données personnelles ont été vérifiées à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité.

Date:	Sceau	Ambassade Commissariat de police	Autorité	Consulat Notaire
<input type="text"/>		<input type="text"/>		

# Notice

## 1. Compétence territoriale et modalités de la demande

Toute personne se trouvant **en dehors du territoire de la République fédérale d'Allemagne** et âgée de 14 ans révolus peut faire une demande **écrite** afin d'obtenir un extrait de casier judiciaire pour usage personnel ou un extrait de casier judiciaire destiné à être présenté à une autorité allemande. La demande peut être adressée directement à l'autorité chargée du casier judiciaire à l'adresse suivante:

**Bundesamt für Justiz**  
- Bundeszentralregister -  
Referat IV 2  
53094 Bonn

La personne qui fait la demande doit justifier de son identité et - si elle agit en qualité de représentant légal - de son pouvoir de représentation. Pour formuler sa demande la personne concernée **ne pourra** se faire représenter ni par un mandataire ni par un avocat (article 30 paragraphe 2 de la loi allemande sur le casier judiciaire central fédéral – *BZRG*). La demande doit comprendre les données personnelles complètes de la personne concernée et doit être signée par ses soins. Il convient également d'indiquer l'adresse à laquelle doit être expédié l'extrait de casier judiciaire. Les données personnelles et la signature doivent être **officiellement confirmées**. Une telle confirmation officielle (de date récente) peut être obtenue auprès d'une représentation diplomatique ou consulaire allemande, d'une autorité étrangère ou d'un notaire. Si le nom de naissance est différent du nom de famille, il sera nécessaire de mentionner les deux noms.

La demande d'**extrait de casier judiciaire élargi** (*erweitertes Führungszeugnis*) doit être accompagnée d'une injonction écrite de la part du service public qui vous le réclame, confirmant que les conditions de l'article 30 a paragraphe 1 *BZRG* sont remplies. Ces conditions sont remplies lorsque la délivrance d'un extrait de casier judiciaire élargi est requise par la loi ou lorsque celui-ci est nécessaire à l'exercice d'une activité de surveillance, d'encadrement, d'éducation ou de formation de mineurs ou d'une activité qui serait propre à établir, de manière comparable, un contact avec des mineurs.

## 2. Les frais

Les frais pour chaque extrait de casier judiciaire s'élèvent à **13 €**. Le paiement s'effectue par virement sur le compte du *Bundesamt für Justiz* indiqué ci-après:

**Bundesamt für Justiz**  
**IBAN: DE49 3700 0000 0038 0010 05**  
**BIC: MARKDEF1370**

**Finalité (indication obligatoire): N° de dossier – si disponible – ou prénom et nom de la personne qui fait la demande**

La copie carbone de l'ordre de virement doit être envoyée – dans la mesure du possible – avec la demande de délivrance d'un extrait de casier judiciaire à l'Office fédéral de la Justice.

**Veillez bien noter qu'il n'est plus possible de régler les frais par chèque.**

L'extrait de casier judiciaire ne peut être délivré qu'après réception des frais ou présentation d'un justificatif de paiement (article 8 de la loi allemande sur les frais dans le domaine de l'administration de la justice – *JVKostO*).

Il convient de préciser que si un **remboursement** des frais est nécessaire, le virement sera effectué sur le compte à partir duquel les frais ont initialement été versés au Bundesamt für Justiz (Office fédéral de la Justice) (*Anweisungskonto*, c'est-à-dire le compte bancaire débité suite à l'ordre de paiement). Si le virement est effectué sur un compte à l'étranger, il est possible que le montant du remboursement soit diminué de frais de virement éventuels qui sont à la charge du bénéficiaire.

## 3. Divers

L'extrait de casier judiciaire (pour usage personnel) ne sera expédié qu'à l'adresse privée de la personne qui en aura fait la demande. L'extrait de casier judiciaire destiné à être présenté à une autorité allemande sera directement expédié à celle-ci. La demande de délivrance d'un extrait de casier judiciaire destiné à être présenté à une autorité doit donc préciser l'adresse de l'autorité ainsi que l'emploi prévu de l'extrait et/ou le n° de dossier de l'autorité destinataire.

Si vous possédez – outre ou au lieu de la nationalité allemande – la nationalité d'un ou de plusieurs États membres de l'UE ou celle du Royaume-Uni, veuillez les indiquer. Dans ce cas, c'est un extrait de casier judiciaire européen (*Europäisches Führungszeugnis*) qui sera délivré.

Une partie de l'extrait de casier judiciaire est rédigée en trois langues. Si vous en souhaitez une traduction intégrale, il appartient à la personne ayant fait la demande de prendre cela en charge. Le contenu de l'extrait de casier judiciaire est régi par les dispositions de la loi allemande sur le casier judiciaire central fédéral (*BZRG*). Le formulaire au verso peut être utilisé pour en faire la demande.

En cas de demande supplémentaire d'apostille ou de légalisation finale dont la délivrance relève de la compétence de l'Office fédéral des Affaires étrangères, les données personnelles indiquées dans la demande, y compris l'adresse électronique, sont transmises à l'Office fédéral des Affaires étrangères.

Adresse:  
Adenauerallee 99-103  
Allemagne

Adresse postale:  
53094 Bonn  
Allemagne

Téléphone: +49 (0) 228 99 410 5668

Horaires: mardi - jeudi 09h00 -12h00

[www.bundesjustizamt.de](http://www.bundesjustizamt.de)